

---

**COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE ENTRE LA DELEGATION MINISTERIELLE DU BURKINA FASO ET LE FONDS VERT POUR LE CLIMAT**  
**10 novembre 2016**

---

**1. Contexte et objectifs**

Sollicitée par le Ministère de l'Environnement, de l'Economie verte et du Changement climatique du Burkina Faso, cette réunion constitue un temps d'échange entre l'équipe du Fonds Vert Climat et la délégation ministérielle du Burkina Faso à la COP22.

Pour la délégation ministérielle, les objectifs de la réunion sont les suivants :

- Mieux connaître les mécanismes du Fonds Vert Climat ;
- Appréhender les modalités d'accès au Fonds Vert Climat ;
- Identifier les opportunités que peut saisir le Burkina Faso pour le financement de ses objectifs climatiques et de développement durable.

**2. Participants**

- Le Ministère de l'Environnement, de l'Economie verte et du Changement Climatique, Burkina Faso représenté par le Ministre et les cadres du ministère
- Le Fonds Vert Climat représenté par son Directeur de la programmation Pays (Ousseynou Nakoulima)
- L'Agence Française de Développement, *représentée par sa Division Eau et Assainissement (Céline Gilquin)*
- La Coalition Eau représentée par sa coordination et un représentant du GT Eau et Climat (Kristel Malègue, Jean-Luc Redaud)
- Eau Vive représentée par sa direction générale (Jean-Bosco Bazié, Virginie Bineau)
- Le SPONG, représenté par sa Chargée de plaidoyer (Roukiattou Ouedraogo)

**3. Synthèse des échanges**

Présentation du contexte et besoins par le Ministre de l'environnement du Burkina Faso :

- Le Burkina Faso est assez avancé dans son NAP (Plan National d'Adaptation) à l'horizon 2050, qui concerne les différents secteurs et pour la réalisation duquel différentes entités partenaires ont été contactées (Agences des nations Unies, agences bilatérales...). Avec l'arrivée du nouveau chef d'Etat, nouvel accent mis sur l'environnement. On note une volonté politique réelle du BF qui est un exemple pour les autres pays (dixit FVC). A noter aussi que la CDN (Contribution Nationale Déterminée) du BF sera réévaluée d'ici 2018.
- Le nouveau gouvernement est beaucoup engagé sur l'environnement et le changement climatique. Le 1<sup>er</sup> ministre et le Ministre de l'environnement ont rencontré la directrice du Fonds Vert à New York pour la signature de l'Accord de Paris.
- Le Burkina Faso n'a pas encore eu accès au Fonds Vert Climat.
- Une difficulté est apparue au niveau du point focal Fonds Vert burkinabé qui se situait au niveau de la Direction générale de la Coopération / Ministère de l'Economie et des Finances. En effet, il n'y avait pas de lien suffisant et suffisamment rapide avec le Ministère de l'Environnement, ce qui posait des problèmes en termes d'efficacité.

Rencontre Premier Ministre / Ministère de l'Economie et des Finances / Ministère de l'Environnement pour mettre en place un nouveau point focal plus opérationnel : c'est ainsi qu'une nouvelle personne rattachée au Premier ministre a été nommée, avec une perspective interministérielle.

- Le premier ministre a demandé la mise en place d'une entité nationale accréditée pour pouvoir accéder aux financements du Fonds Vert Climat afin de financer des programmes d'infrastructures et des programmes de renforcement des capacités. Utilisation des fonds de préparation (« *readiness* ») pour ce faire. Cette entité accréditée pourrait être soit une Agence créée spécialement, soit le Fonds d'intervention pour l'Environnement (FIE). La première option n'a pas abouti. La seconde option, le FIE, est un fonds d'Etat, qui pourrait être renforcé pour accueillir les fonds du Fonds Vert Climat (par exemple via le CNCT), ce qui nécessite une transformation de ce fonds dans sa nature (ne plus être un Fonds d'Etat). Aujourd'hui, le FIE fonctionne sur appels à projets. Volonté de la mise en place d'un fonds unique avec plusieurs guichets avec plus d'ampleur financière et avec une programmation plus structurante.
- En attendant la mise en place de l'entité accréditée, le pays souhaite présenter ses programmes via des partenaires accrédités.
- Le BF est en train de monter un Comité National Climat constitué d'experts de tous les ministères des secteurs concernés par le changement climatique en vue d'une vision intégrée de l'ensemble des composantes liées à l'adaptation et pour avoir des programmes plus structurants.
- Table-ronde de bailleurs sur le Plan national de développement économique et social (PNDS) du Burkina Faso les 7 et 8 décembre 2016 à Paris

#### Remarques du Fonds Vert Climat (FVC) :

- Leur objectif est de soutenir des projets ET favoriser le renforcement des entités nationales accréditées.
- Les entités nationales accréditées au Fonds sont souvent petites avec des capacités limitées et n'arrivent pas toujours à répondre à un panel assez large de besoin. C'est pourquoi le FVC a lancé une nouvelle initiative, le processus « Enhanced Direct Access » (*cf annexe*) pour accroître les capacités de ces entités.
- Aujourd'hui, 17 entités nationales sont accréditées mais elles ne représentent que 5% des financements que canalise le FVC dans les pays.
- Le FVC préfère donner aux entités nationales accréditées une enveloppe globale qu'elle gère ensuite, plutôt que des financements par projets, d'où la nécessité d'avoir une certaine capacité de gestion.
- Il est recommandé de travailler sur la base des NAP, d'avoir une approche programmation structurante (par exemple : définir un programme global de mise en œuvre du NAP du Burkina) plutôt que par projets. Il ne faut pas hésiter à soumissionner au Fonds Vert à travers plusieurs entités internationales accréditées, chacune se chargeant de la mise en œuvre d'un volet du programme. Ces programmes permettraient de mettre en œuvre les NAP de manière effective.
- A noter : le FVC va mettre en place un schéma de coopération avec le CTCN (*Advisory Board of the Climate Technology Centre and Network*) pour qu'ils aident certains pays à avoir accès aux « *readiness* » programs

#### Quelles pistes d'action BF/FVC (proposition d'appui du FVC au BF) ?

- Le FVC propose au BF d'aller en Namibie pour un échange de bonnes pratiques sur la mise en place d'entités accréditées, sachant que la Namibie a une entité nationale accréditée fonctionnant sur le mode appel à projets. Cette mission pourrait être financée sur les fonds du FVC, sur le programme « Enhanced Direct Access ». Le FVC vient d'approuver 2 programmes de 10 M\$ à la nouvelle entité accréditée.

- Le BF pourrait bénéficier de ce premier lot de programmes « enhanced direct access » qui permettent aussi d'accélérer l'accréditation des structures (*cf annexe*).
- Des fonds de préparation des programmes (« Readiness ») sont aussi disponibles pour élaborer des programmes structurants et permettre la mise en œuvre des NAP.
- Se pose la question de comment gérer une démarche globale dans des contraintes temporelles de projets habituels (en général, durée de 5 ans). Selon le FVC, il n'y a actuellement pas de contrainte de temps pour mener un programme sur fonds FVC. Il faut par contre expliquer les étapes du programme en fonction du niveau de détail identifié, en cherchant à rassurer au maximum le FVC en termes d'appropriation du programme par le pays. Le FVC est également partant pour financer des entités accréditées qui n'auraient pas de programmes en amont, mais les identifieraient et monteraient au fil de l'eau, à condition que les mécanismes d'identification et montage de programmes soient clairs.

Agence Française de Développement :

- Création d'une Facilité pour l'opérationnalisation des CDN (suite à celle pour préparer les INDC) pour identifier les priorités en termes d'adaptation des pays, les aider à décliner dans les politiques publiques les enjeux Climat et préparer ensuite les études de faisabilité qui pourraient alimenter les demandes auprès du Fonds Vert Climat.
- Note ultérieure (23/11/2016) :  
*Les fonds de la Facilité (30 millions € : 15 millions € dans l'immédiat + 15 millions € d'ici 2 ans) visent à accompagner une quinzaine de pays, notamment des PMA et des petits Etats insulaires, essentiellement pour financer l'adaptation.*  
*Ces fonds seront alloués à la réalisation d'études et de prestations d'assistance technique, principalement auprès des ministères techniques des pays bénéficiaires, suivant 3 axes d'intervention :*
  - (i) *Appui au renforcement des capacités des pays pour l'amélioration et l'actualisation des NDC (via Expertise France)*
  - (ii) *Déclinaison des NDC en politiques publiques sectorielles et en plans d'action*
  - (iii) *Elaboration de programmes concrets et finançables à long terme (études de faisabilité), multisectoriels ou sectoriels**Les programmes ainsi élaborés pourraient être financés par l'AFD ou le Fonds Vert Climat à travers l'AFD, ou encore par d'autres financeurs.*

## **ANNEXE : MODALITES D'ACCES AUX FINANCEMENTS DU FONDS VERT CLIMAT**

*(extrait de la note d'analyse sur le Fonds Vert Climat de la Coalition Eau, juin 2016)*

### **1. La procédure normale**

#### **- Bénéficiaires du Fonds :**

Le Fonds Vert donnera l'accès aux financements aux pays en développement, via des intermédiaires ou des entités accréditées. Le FVC vise un équilibre 50/50 entre les financements pour l'adaptation et ceux pour l'atténuation. Il a également décidé qu'au moins 50% des financements d'adaptation seraient alloués aux pays les plus vulnérables (PMA, PEID et Etats africains).

#### **- Les institutions accréditées :**

Les intermédiaires ou des entités accréditées peuvent être :

- internationales, régionales, nationales, infranationales
- publiques, privées, non-gouvernementales.

A la date du 29 juin 2016, 33 entités ont été accréditées, dont beaucoup de banques de développement (AFD, KFW, Banque Mondiale, BAD, Banque asiatique de développement...), de programmes des Nations Unies (PNUD, PNUE, PAM...) mais aussi beaucoup de banques (Crédit agricole, HSBC, Deutsche Bank...)¹ ; ce qui pose question puisque HSBC et Crédit Agricole sont deux banques qui investissent le plus dans les énergies fossiles selon Oxfam France². Pour l'instant, la plupart des entités accréditées sont des bailleurs internationaux traditionnels. Il y a peu d'entités nationales issues des pays en développement.

Les entités sont classées en différentes catégories selon leurs capacités à gérer des projets plus ou moins complexes :

- taille du projet que l'entité peut entreprendre : micro (USD 0 - 10 millions), petite (USD 10-50 millions), moyenne (50 - 250 millions), de grande taille (> 250 millions)
- exigences en matière de normes fiduciaires et types de fonds que l'entité peut utiliser (subventions, prêts, garanties, prise de participation)
- le niveau maximal de risque environnemental et social des projets : Catégorie A (risque élevé), catégorie B (risque moyen), catégorie C (risque faible).

*L'AFD a été accréditée le 9 juillet 2015, en tant qu'entité de grande taille, pouvant utiliser tous types de fonds, avec un risque élevé.*

#### **- Instruments financiers :**

Les instruments financiers proposés par le Fonds sont : subventions, prêts concessionnels, garanties de risque, prises de participation. Progressivement, le Fonds pourrait proposer une gamme plus diversifiée d'instruments financiers.

Il n'y a pas de montants planchers ou plafonds pour les projets.

#### **- Processus d'approbation :**

Les propositions de projets peuvent venir d'une variété d'acteurs dans un pays (organismes publics, privés, à but non lucratif...). Ces acteurs doivent travailler avec une entité accréditée pour développer la proposition. Une concept note peut être soumise au siège du FVC pour un premier retour. Tout projet

¹ Voir la liste des entités accréditées : <http://www.greenclimate.fund/partners/accredited-entities>

² Voir l'article d'Oxfam France « [Le Fonds Vert : qu'est-ce que c'est ?](#) » 11/05/2016

déposé au FVC doit préalablement être validé par l'AND. Les AND et entités accréditées (sous réserve de validation du projet par les AND) peuvent soumettre des propositions à n'importe quel moment, ou répondre à des appels à projets. L'analyse des propositions au FVC se fait ensuite en 2 étapes : analyse par le siège du FVC puis examen par le Conseil du Fonds, qui prend les décisions de financement.

## 2. Les procédures particulières

### - Le processus de « readiness and support » :

Il s'agit de programmes pour renforcer les capacités des pays, des entités accréditées nationales et des AND, notamment dans une optique de préparer des programmes nationaux qui pourraient être financés par le Fonds. Le FVC dispose d'une enveloppe de 15 millions d'euros (dons) pour ce faire, en priorité pour les PMA, SIDS et pays africains. Environ 42 pays ont vu leurs demandes de programmes « readiness » approuvées<sup>3</sup>. Le soutien à un pays est limité à 1 million de USD par an. Il peut être effectué via des partenaires expérimentés dans le domaine ou les AND.

Le Fonds Vert a également décidé en juin 2016 d'ouvrir la possibilité pour les pays de demander des subventions jusqu'à 3 millions d'euros pour reformuler leurs Plans d'Adaptation Nationaux (NAP) ou pour les soutenir dans les premières étapes de la mise en œuvre (booster la planification, renforcement des capacités...). Il s'agit un sous-programme du programme de « readiness and support » du FVC.

Plus d'info : <http://www.napglobalnetwork.org/2016/10/green-climate-fund-boost-support-national-adaptation-plans/>

### - La Facilité pour le Secteur privé (Private Sector Facility - PSF) :

Elle devrait recevoir une partie non négligeable des financements. Elle doit financer les acteurs privés, et financer des activités qui peuvent catalyser des investissements privés et domestiques dans les stratégies bas-carbone et résilientes. Cette facilité pourra encourager l'engagement du secteur privé dans les projets d'adaptation qui manquent de capital privé : selon le « GCF insight 2016 », les opportunités concernent les secteurs de l'agriculture, de la forêt et de la gestion de l'eau.

### - Le « Enhanced Direct Access » (EDA) :

Le FVC a annoncé la création d'une procédure pilote pour des modalités d'accès direct (« Enhanced direct access ») pour les pays en développement. L'objectif est de permettre aux entités locales, nationales et régionales d'accéder au fonds. Ce système permettra, d'une part, d'impliquer les acteurs nationaux et locaux (qui sont les acteurs de la mise en œuvre) et d'autre part de renforcer l'appropriation des projets et programmes par les pays. Cela permettra également de passer d'une approche « projet individuel » à une approche plus programmatique et inclusive.

Selon le document « Request for proposals : Enhancing Direct Access », le processus est le suivant :

- Appel à propositions pilotes lancé par le Secrétariat. Des concept notes doivent être renvoyées par des entités nommées par l'AND.
- Accréditation de l'entité (locale, nationales ou régionale – des secteurs public ou privé ou non-gouvernemental) qui sera l'intermédiaire pour l'accès aux fonds.
- Soumission d'une proposition de financement pilote développée par l'entité accréditée (en lien avec l'AND), qui réponde au cadre de résultats du FVC. Contrairement aux modalités habituelles, il n'y aura pas de soumission directe de projets individuels. Les propositions pilotes sont validées par le Conseil du FVC.

---

<sup>3</sup> Consulter la liste des pays bénéficiant du programme « readiness » : <http://www.greenclimate.fund/partners/countries/fine-print>

- Le FVC délègue à l'entité accréditée du pays la prise de décision sur les activités financées (en lien avec l'AND et dans le cadre d'un processus multi-acteurs), ainsi que le suivi-évaluation des projets. L'entité devra mettre en place un comité décisionnaire multi-acteurs.
- L'AND peut nommer une entité responsable de la mise en œuvre de la proposition pilote (pas forcément l'entité accréditée), qui peut être une institution publique, une institution privée ou une ONG, active au niveau régional, national ou local. Afin d'assurer l'inclusion d'un large éventail de parties prenantes, l'entité de mise en œuvre sélectionnée devra travailler avec différents types d'acteurs locaux, en particulier ceux qui répondent aux besoins des groupes vulnérables, les communautés et prennent en compte les aspects de genre (institutions publiques, collectivités locales, ONG, organisations communautaires, secteur informel, PME...).
- Avant leur mise en œuvre, les projets et programmes individuels seront rendus publics sur les sites internet de l'AND et de l'entité accréditée.
- L'entité accréditée et l'AND fourniront des rapports d'avancement annuel au FVC.

Cette phase pilote durera 5 ans et sera financée à hauteur de 200 millions de USD, pour environ 10 projets pilotes, dont au moins 4 dans les SIDS, PMA ou pays africains. Les instruments financiers sont : subventions, prêts concessionnels, garanties de risque, prises de participation. L'enveloppe minimum s'élèverait à 4 millions et l'enveloppe maximum à 30 millions de dollars USD (*à confirmer*).

En termes de délais, le Fonds examinera et sélectionnera les propositions pilotes sur une base continue. Un premier lot de propositions devrait être présenté lors de la réunion du Conseil de décembre 2016 (concept note à envoyer avant fin juillet 2016) et un second lot en juin 2017 (concept note à envoyer avant fin janvier 2017).